

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 22 Septembre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-deux SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 16 Septembre 2016

PRESENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, BRIENS Guillaume, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, MAUME Simone, PUAUD Hélène, RENOUE Paule, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSES : BENIT Julien, GAUTRON Julien, PROUX Manuel,

Secrétaire de séance : SOULARD Anne-Lise

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Au cours de sa séance du 22 Septembre 2016, le Conseil Municipal :

- a désigné comme Secrétaire de séance Madame Anne-Lise SOULARD,
- a approuvé le compte-rendu du 28 Juillet 2016.

1. Participation de la Commune de Saint Juire Champgillon aux charges de la garderie périscolaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la nouvelle répartition du coût restant à charge de la Commune entre les 2 collectivités, à compter de la rentrée scolaire 2015/2016, à savoir :

- 30 % pour la commune de Saint Juire Champgillon,
- 70 % pour la commune de la Réorthie

2. Transport scolaire dans le cadre du RPI :

➤ Convention à passer avec Hervouet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la passation d'une convention avec les Transports Hervouet, prenant en compte les élèves habitant Saint Juire et scolarisés à St Juire mais pris en charge à la garderie de la Réorthie qui sont considérés comme autres usagers non inscrits sur le RPI géré par le Conseil Départemental et donné l'autorisation au Maire pour signer ce document.

3. Restauration d'un Tableau représentant « la mort du Christ » :

➤ Demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'entreprendre les travaux de restauration sur le tableau représentant la mort du Christ qui se trouve dans l'église de la Réorthie, a validé le plan de financement.

Des subventions ont été sollicitées auprès du Conseil Départemental de la Vendée dans le cadre de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine mobilier décoratif et funéraire à hauteur de 35 % et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de Loire dans le cadre des travaux sur monument historique à hauteur de 30 %.

L'autorisation est donnée au Maire pour entreprendre les démarches nécessaires pour faire aboutir ce dossier.

4. Espaces naturels sensibles départementaux :

➤ **Convention d'occupation du domaine public pour l'utilisation d'un bâtiment à usage de sanitaires au lieu-dit « la Place »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté la passation, avec le Conseil Départemental de la Vendée, d'une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'utilisation d'un immeuble existant (à usage de sanitaires) sur les espaces naturels sensibles départementaux situés sur la Réorthe, au lieu-dit « La Place » (section ZP N° 79) et a donné l'autorisation au Maire de signer cette convention.

5. Arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays du Bocage Vendéen :

➤ **Observations éventuelles**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'a pas d'observations à émettre en qualité de commune limitrophe et a émis un avis favorable sur le dossier d'arrêt du projet de SCOT du Pays du Bocage Vendéen.

6. Présentation et vote d'une Décision Modificative n° 3 au budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté les virements de crédits n° 2 au Budget Principal tel qu'exposés ci-dessous :

Dépenses de Fonctionnement :

- article 73925 – FPIC	+ 3 582.00
- article 022 – Dépenses imprévues	- 3 582.00

Dépenses d'Investissement :

- article 2168 – Autres collections et œuvres d'art	+ 3 881.00
- article 020 – Dépenses imprévues	- 3 881.00

7. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés et un accroissement temporaire d'activité avec le recrutement d'un CDD pour le service de restauration scolaire.

Fait à la Réorthe, le 29 Septembre 2016

Le Maire, **Jean-Claude AUVINET**

